

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
-----  
**DEPARTEMENT DU LOIRET**  
-----  
**ARRONDISSEMENT D'ORLEANS**  
-----

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SULLIAS**  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
-----

**CONVOCATION DU 15 AVRIL 2014**

adressée individuellement et par écrit à chaque Conseiller Communautaire, en application des articles L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

-----

**REUNION DU 22 AVRIL 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Sully-sur-Loire en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ACHE, Président de la Communauté de Communes du Sullias.

**Etaient présents :**

M. Alain ACHE  
Mme Sandy PORTAL  
Mme Nicole BRAGUE  
M. Olivier JORIOT

M. Jean-Claude BADAIRE  
Mme Michelle PRUNEAU  
M. Patrick FOULON  
Mme Yvette BOUCHARD  
M. Jean-Luc RIGLET  
Mme Geneviève BAUDE  
M. Jean-Claude LOPEZ  
M. André KUYPERS  
M. René HODEAU  
Mme Lucette BENOIST

M. Jean-Pierre AUGER  
Mme Caroline BARROS

Mme Sarah RICHARD

**Absents excusés :**

M. Christian COLAS  
Mme Bernadette VALLEE  
M. Gilles LEPELTIER  
Mme Stéphanie LAWRIE  
Mme Nicole LEPELTIER

ayant donné pouvoir à M. RIGLET  
ayant donné pouvoir à Mme BAUDE  
ayant donné pouvoir à M. BADAIRE  
ayant donné pouvoir à Mme PRUNEAU  
ayant donné pouvoir à Mme RICHARD

**Absents:**

M. Hubert FOURNIER  
Mme Sandrine CORNET

-----

M. Jean-Claude BADAIRE, est élu Secrétaire de séance.

-----

*Ouverture de la séance à 18 H 30*

## 1. Compte de Gestion et Compte Administratif 2013

M. le Président propose d'adopter les résultats du Compte Administratif 2013 du Budget Principal, conformes au Compte de Gestion 2013 de M. le Receveur Municipal, tel que suit :

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SULLIAS - COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat de clôture N-1		10 772,58		110 349,08	0,00	121 121,66
Part affecté à l'investissement					0,00	
Opérations de l'exercice	78 775,53	384 132,57	2 928 419,35	3 056 777,02	3 007 194,88	3 440 909,59
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>305 357,04</b>		<b>128 357,67</b>		<b>433 714,71</b>
<b>Résultat de Clôture</b>		<b>316 129,62</b>		<b>238 706,75</b>		<b>554 836,37</b>
Restes à réaliser	33 137,48	2 200,00	0,00	0,00	33 137,48	2 200,00
Résultat cumulé		285 192,14		238 706,75		523 898,89

Vu la Commission des Finances du 17 avril 2014,

Le Conseil communautaire,  
Le Président entendu,  
et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

**ADOpte** les résultats du Compte Administratif 2013 du Budget Principal, conformes au Compte de Gestion 2013 de M. le Receveur Municipal.

## 2. Affectation des résultats de l'exercice 2013

Il est proposé d'adopter les résultats de l'exercice 2013 conformément à ci-dessous :

- Excédent de fonctionnement..... 238 706,75 €  
*Affecté en recettes de Fonctionnement à l'article 002 – Résultat de Fonctionnement reporté*
- Excédent d'investissement..... 316 129,62 €  
*Affecté en recettes d'Investissement à l'article 001 – Résultat d'Investissement reporté*

Vu la Commission des Finances du 17 avril 2014,

Le Conseil communautaire,  
Le Président entendu,  
et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

**ADOpte** l'affectation des résultats de l'exercice 2013 conformément aux résultats mentionnés ci-dessus.

### **3. Budget Primitif 2014**

Le Président expose que le projet de Budget Primitif 2014 a été établi conformément au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) du 15 avril 2014

Il s'équilibre comme suit :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	3 424 205 €	521 882 €
Recettes	3 424 205 €	521 882 €

Vu la Commission des Finances du 17 avril 2014,

Le Conseil communautaire,  
Le Président entendu,  
et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

**ADOpte** le Budget Primitif 2014 tel que présenté.

### **4. Attribution des subventions 2014**

Vu la Commission des Finances du 17 avril 2014,

Le Conseil communautaire,  
Le Président entendu,

et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, étant précisé que les membres des bureaux des Associations concernés ne prennent pas part au vote eu égard à leur qualité de Président, Trésorier et Secrétaire d'Associations,

**DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2014 :

	<b>Subvention attribuée en 2014</b>
RAM du Sullias	5 851,00
JMF	1 800,00
Association sportive du Collège	0,00
FSE du Collège	300,00
Voyages scolaires du Collège de Sully	3 100,00
UNA Canton de Jargeau (Aide à domicile)	2 153,00
ADAPA	12 255,00
CLIC du Val d'Or	11 100,00
Mission Locale du Giennois et du Montargois	5 000,00
Office de Tourisme	132 600,00
Sully Jeunesse – Prévention	52 170,00
<b>TOTAL 1</b>	<b>226 329,00</b>
Reversement CEJ	11 000,00
<b>TOTAL 2</b>	<b>237 329,00</b>

## **5. Vote des taux d'imposition 2014**

Vu la Commission des Finances du 17 avril 2014,

Le Conseil communautaire,  
Le Président entendu,

et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

**FIXE** les taux des taxes directes locales pour l'année 2014, comme suit :

### **Fiscalité professionnelle**

	<b>Taux</b>	<b>Bases</b>	<b>Produits attendus</b>
<b>CFE</b>	17,90 %	6 134 000	1 097 753 €

### **Taxe Additionnelle**

	<b>Taux</b>	<b>Bases</b>	<b>Produits attendus</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	0 %	15 826 000	0 €
<b>Propriétés bâties</b>	0 %	14 258 000	0 €
<b>Non bâties</b>	0 %	509 400	0 €

## **6. Création d'un poste d'Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs du Personnel communautaire,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs pour répondre aux nécessités de Service,

Le Conseil communautaire,  
Le Président entendu,

et après en avoir délibéré par 22 voix et 2 abstentions,

**DECIDE** de créer un poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

---

*Levée de la séance à 19 H 10.*